

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE LUNDI 12 JANVIER 2026, À
20H.**

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À laquelle sont présents :

Monsieur Mario Lyonnais, maire
Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1
Monsieur Sébastien Paré, conseiller #4
Monsieur Georges Drouin, conseiller #5
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est absent :

Madame Chantal Séguin, conseillère #2
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3

Est également présente :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-2026

IL EST PROPOSÉ par Georges Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 15 décembre 2025
 - 4.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025
5. Correspondance
6. Finances
 - 6.1 Dépenses
 - 6.2 Revenus
 - 6.3 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000\$
 - 6.4 Dépôt du rapport 2025 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
7. Affaires courantes
 - 7.1 ADMQ – Frais d'adhésion et de congrès 2026
 - 7.2 COMBEQ – Adhésion 2026 et formation pour l'inspectrice en bâtiment
8. Demandes
9. Règlements
 - 9.1 Adoption – Règlement #53-2026 fixant les taux de taxation pour l'année 2026
10. Rapport des comités
11. Affaires nouvelles
12. Période de question
13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

02-01-2026

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025.

ADOPTÉE

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 15 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

03-01-2026

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du budget du 15 décembre 2025.

ADOPTÉE

4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

04-01-2026

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025.

ADOPTÉE

Le conseiller Louis Touchette se joint à la séance à compter de 20h03.

5. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil et résume les communications ayant un intérêt public.

6. FINANCES

6.1 DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois de décembre 2025 pour un montant total de 94 635,68\$ incluant les salaires. L'ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

05-01-2026

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

6.2 REVENUS

Les revenus du mois précédent totalisent un montant total de 16 083,46\$ incluant les revenus de perception.

6.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000\$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DÉPASSANT 25 000\$

Conformément à l'article 961.4 du Code municipal, la municipalité doit publier sur son site internet, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$. La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

La liste est également déposée au conseil et sera publiée sur le site internet de la municipalité dans les délais prescrits.

DÉPOSÉE

6.4 DÉPÔT DU RAPPORT 2025 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

DÉPOSÉ

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMQ – FRAIS D'ADHÉSION ET DE CONGRÈS 2026

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget que la directrice générale adhère annuellement à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 512\$ plus taxes et à l'assurance juridique et programme d'aide aux membres au coût de 629,55\$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QU'il est également prévu que la directrice générale puisse assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra du 17 au 19 juin 2024;

06-01-2026

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le paiement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ pour 2026 ainsi que les frais d'assurance responsabilité;
- De permettre à la directrice générale de procéder à l'inscription pour le Congrès 2026 de l'ADMQ et que les frais inhérents à cette activité soient payés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

7.2 COMBEQ – ADHÉSION 2026 ET FORMATIONS POUR L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget que la directrice générale adhère annuellement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant de 380,00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'il est également prévu au budget un montant de 1 200\$ pour de la formation et que plusieurs cours sont offerts en ligne par la COMBEQ;

07-01-2026

IL EST PROPOSÉ par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le paiement de l'adhésion de l'inspectrice en bâtiment à la COMBEQ pour 2026 au coût de 380,00\$ plus taxes;

- De permettre à l'inspectrice en bâtiment de s'inscrire à une ou plusieurs formations offertes par la COMBEQ au cours de l'année 2026 selon le budget octroyé de 1 200\$.

ADOPTÉE

8. DEMANDES

NIL

9. RÈGLEMENTS

9.1 ADOPTION – RÈGLEMENT #53-2026 FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications ainsi que les modalités applicables à ces taxes doivent être fixés par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 15 décembre 2025 et qu'un projet de règlement fut déposé au même moment;

08-01-2026

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Georges Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 53-2026 fixant le taux de taxation pour l'année 2026 soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la municipalité de Sainte-Françoise.

ADOPTÉE

10. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs.

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMIEMENT – SOIRÉE DU 31 DÉCEMBRE 2025

Le conseil présente une motion de félicitations et de remerciement à l'égard du Comité du 31. Les bénévoles du comité ont organisé avec brio une soirée festive le 31 décembre 2025 qui a rassemblé 164 participants.

12. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

09-01-2026

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h28.

ADOPTÉE

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

Mario Lyonnais, maire

Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière